

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E,
 QU P A P I E R - N O U V E L L E S
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S.

Du DIMANCHE 11 Décembre 1791.

** Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

E S P A G N E.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 20 novembre.

MALGRÉ l'accueil qu'on fait à M. d'Urtubise, chargé des affaires de France, tout annonce que la cour de Madrid n'a pas changé de système par rapport à la nouvelle constitution, & qu'elle va concourir à rétablir l'ancien gouvernement. Elle seroit déjà entrée dans la ligue que les émigrés tentent de former contre leur patrie, si d'un côté elle ne craignoit l'Angleterre, & si de l'autre l'état de ses finances lui permettoit de fournir des subsides. On prétend que le ministre espagnol va négocier avec les Anglois, pour les engager à observer une exacte neutralité pendant le tems nécessaire à la contre-révolution. Ils n'auront pas de peine à promettre de rester spectateurs tranquilles de la ruine de la France, dont ils seroient les seuls à profiter : mais une fois qu'elle sera consommée, n'est-il pas évident qu'ils se hâteront de s'assurer l'empire des mers & le commerce des Deux-Mondes, en détruisant la marine des Espagnols, & en les forçant de les recevoir dans leurs colonies.

Ces craintes bien fondées, & le mauvais état des finances ont peut être retenu jusqu'à présent la cour de Madrid, malgré les pressantes sollicitations de la Russie & de la Suede. Cette dernière puissance a déjà demandé des subsides : mais on ne se presse pas de les lui accorder. Il est cependant très-probable qu'on n'a pas rejeté ses propositions ; & peut-être la nouvelle qu'on débite depuis quelques jours, que le port du Ferrol est destiné à recevoir les escadres russes & suédoises, n'est-elle pas dépourvue de fondement ? Je dois au reste vous répéter ce que je vous ai constamment mandé ; c'est que l'on regarde en Espagne les troubles intérieurs & même la guerre civile, comme des moyens plus efficaces pour détruire la nouvelle constitution, que la ligue des puissances étrangères. On sent que si le regne des loix se rétablit en France, si les pouvoirs constitués marchent de concert, on ne parviendra pas aisément à subjuguier une nation courageuse, qui veut être libre. Il n'est aucun despote qui ne desire de concourir à étouffer des principes de liberté : mais aucun n'est en état d'employer de grandes forces ; & il n'y a que la facilité du succès, qui puisse les engager à prendre les armes.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 11 novembre.

Vainement l'impératrice a voulu lutter contre l'impression profonde que lui a fait la mort du prince Potemkin. A sa sensibilité profonde s'est joint un rhume ; ce qui l'a empêchée de paroître en public pendant quinze jours. Le prince Repnin est attendu ici de Moscow : on croit qu'il commandera les troupes sur les frontieres de Turquie & de Pologne. On ne

se mêlera pas de cette dernière, que la paix avec les Ottomans ne soit conclue. Alors on s'expliquera sur la dernière révolution de Pologne : & comme celle de France peut en avoir été la première cause, & qu'il importe de porter du côté de la France l'attention des puissances qui s'intéresseroient au sort actuel de la Pologne, la cour de Pétersbourg affecte la plus haute opposition contre la constitution française. Elle a trouvé dans le roi de Suede des sentimens analogues, & s'est liée avec lui : elle persiste à refuser toute communication avec l'administration actuelle de France, & ne veut pas reconnoître son chargé d'affaires, M. Genest. On ne lui a pas même voulu accorder un passe-port, pour expédier un courrier à Paris : en conséquence il est sur le point de partir.

A N G L E T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres du 2 décembre.

On enverra dans l'Inde trois régimens de ceux qui sont en Irlande, au lieu de deux, vu que les secours dont le lord Cornwallis a besoin sont très-pressés & les recrues fort lentes.

Le chevalier Bickerton, qui a déjà été dans l'Inde, doit s'y rendre incessamment avec deux vaisseaux, dont un de ligne, l'autre de cinquante canons, & deux frégates.

Lettre du comte Cornwallis à sir Charles Oackley, datée du camp près de Seringapatam, 16 mars 1791.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu l'occasion d'attaquer hier Tippoo, & de le défaire totalement. Le voisinage de Seringapatam, & les batteries qu'il avoit placées au nord de l'isle, ont sauvé son armée de la destruction. Sa perte en hommes doit cependant avoir été considérable ; & outre nombre de drapeaux, nous avons pris quatre piéces de canon de fonte.

Cet événement n'a cependant pas beaucoup allégé les embarras de ma situation pour le fourage & les provisions, vu particulièrement la saison avancée de l'année, ces embarras sont très-sérieux. Les obstacles que présente la riviere qui est devant nous, pour agir en jonction ou de concert avec le général Abercromby, lesquels n'ont jamais été exposés dans des rapports verbaux ou écrits, me paroissent presque insurmontables. Je suis, &c.

(Signé) Cornwallis.

Extrait d'une lettre du président & du conseil du fort Saint-Georges, aux directeurs de la compagnie, du 14 juillet 1791.

Nous allons résumer le narré des opérations militaires sur cette côte depuis la date de notre dernière lettre.

Le 30 jui nous reçûmes une lettre du lord Cornwallis, en date du 14. Il nous informoit que la riviere de Cavery s'étoit enflée considérablement, quoiqu'elle fût encore guéable ; que Tippoo avoit non-seulement amené toutes ses forces sur la riviere, mais encore une quantité considérable d'artillerie & de munitions, d'où sa feigacurie imagina que l'intention de l'ennemi étoit de faire tout son possible pour troubler nos approvisionnemens, & d'empêcher, en particulier, l'équipement

d'une partie de notre armée, dont Tippoo savoit bien que le manque nous causeroit les plus grands désastres.

La nécessité où s'est trouvée la seigneurie de concerter ses mouvemens avec les Marattes, & de protéger leurs approvisionnemens, devoit le tenir tellement à l'est, qu'il seroit possible que Tippoo qui ne pouvoit rien craindre de quatre mois pour Seringapatam, fit une marche rapide vers Oussore, & pénétrât dans le Barampaure & le Carnate. Lord Cornwallis ajoutoit que nous devions être sur nos gardes, & sur-tout renforcer les garnisons d'Arnée, & prendre tous les moyens pour que les munitions & provisions dont la garnison n'auroit pas besoin fussent transportés à Velore, & s'il étoit possible, à Ambour.

Nous reçûmes une lettre datée du 25 juin, portant que les Marattes étoient d'accord pour que lord Cornwallis, s'avancant à l'est, attaquât le fort de Swerndroog, à 25 milles de Bangalore. Il ajoutoit que les Marattes s'étoient engagés à ne pas se retirer que la guerre n'eût fini honorablement, & d'agir en tout de concert avec lui.

Par des lettres du 21 & du 24 juin, lord Cornwallis mandoit que pour des raisons qu'il ne pouvoit expliquer, il avoit été obligé de promettre un emprunt considérable aux Marattes, & il demandoit que nous prissions à l'instant 12 laques de roupies dans les vaisseaux de la Chine, pour en frapper des roupies le plutôt possible, nonobstant tout ordre contraire.

Dans une seconde lettre, la seigneurie demandoit que nous informassions le conseil suprême qu'il seroit à propos d'expédier, au commencement de septembre, le paquebot le *Swallow* pour l'Angleterre, & de faire partir ses dépêches par la voie de terre ou celle de mer.

Nous répondîmes à la seigneurie que les douze laques de roupies seroient prêtes à tems. . . . Nous avons encore le plaisir de vous apprendre que le capitaine Read, que nous avons envoyé avec un détachement dans le Mysore, pour ramasser des approvisionnemens, est arrivé à Bangalore avec un gros convoi de bœufs, de brebis & de grains pour l'usage de l'armée, circonstance bien fortunée dans un tems où les troupes avoient si fort souffert du manque de provisions. Aussi des ordres généraux ont été donnés pour reconnoître le service du capitaine Read. Tous les secours recueillis par cet officier actif & zélé montent à 1952 bœufs, à 9 mille charges de grains, à 14567 brebis, & cent chevaux. . . . Nous avons cru devoir lui témoigner notre reconnaissance par une gratification de mille pagodes.

Voici l'état de notre trésor. Il y a en caisse 2,41,463 pagodes à l'étoile; 3,84,232 pagodes & roupies; 8,528 pagodes en billets; 144,206 pagodes de Porto-Novo; pour 2,55,768 pagodes en dollars, & pour 1,49,686 roupies d'Arcote. Total en roupies, à l'étoile, 11,83,889.

Tous les billets tirés du camp ont été payés régulièrement, ainsi que la garnison & l'établissement civil. Nous étions à même de fournir aux besoins pécuniaires de l'armée pendant les pluies, & de faire de nouveaux préparatifs pour la campagne suivante.

Nous vous envoyons les lettres du général, du 28 juin & du 1 & 2 de ce mois. Son intention étoit de s'approcher assez de Bangalore pour y déposer les malades, & s'y servir des provisions du capitaine Read; après quoi il projettoit de marcher au siège d'Oussore, & de placer les troupes dans une position à couper à Tippoo tous les principaux passages du Nord qui mènent à l'occident du pays de Mysore.

La satisfaction qu'a montré la seigneurie pour les secours qu'il a reçus du gouvernement dans cette importante & difficile expédition, nous cause le plus grand plaisir. Nous sentons la nécessité d'un effort extraordinaire dans cette conjoncture critique. . . . Nous coopérerons dans tous ce qui dépend

de nous pour suivre la guerre avec la plus grande vigueur &, à ce que nous espérons, avec le plus grand succès.

P A Y S - B A S .

Extrait d'une lettre de Bruxelles, le 6 décembre.

Rien ne transpire encore du parti que prendra le gouvernement sur le refus d'accorder les subides. Le plus grand nombre loue cette fermeté, parce que le plus grand nombre est toujours imbu des mêmes principes & persuadé de la possibilité d'une seconde révolution. Au milieu de cette fluctuation d'affaires, la société des Amis du bien public a pris le parti de présenter de nouveau un mémoire au gouvernement. Cette démarche peut bien inquiéter un moment le parti aristocratique; mais il est apparent que ce mémoire, quoique très-bien accueilli par le ministre, n'aura pas un plus grand succès que les précédens. Seulement il a déjà réveillé la haine des patriotes contre les *Vo.kistes*. Il s'en est suivi une rixe assez chaude, qui pourtant n'a excité de fermentation que dans la taverne qui en fut le théâtre.

Un mécontentement sourd & fomenté par les moines, rend tout ici que dans les campagnes, ce qui oblige le militaire à des patrouilles & à des courses très-pénibles. Quelques patriotes fanatiques ont été arrêtés hier avec des cocardes brabançonnées; cette audace sera sans doute vigoureusement réprimée.

Le panache blanc vient de recevoir un outrage bien sanglant pour des gens de cœur. Quelques-uns de vos émigrés s'étant permis d'insulter des bourgeois de cette ville, dans le voisinage de Bruxelles, des bras vigoureux ont fait pleuvoir sur eux de gros bâtons nouveaux, qui ont un peu rabaisé l'orgueil du panache. Ainsi, ces messieurs continuent à se faire détester comme par le passé. Plusieurs cependant, las des avanies qu'ils essuyent, prennent le parti d'aller s'établir à Liège, où quoi qu'en dient vos papiers, l'agent impérial ne se mêle point de leurs affaires. Je vous l'ai déjà répété plusieurs fois, Léopold ne se déclarera point contre la France, tant qu'on aura pour le roi les égards qui sont dus à la majesté du chef d'une grande nation, & sur-tout pour Louis XVI, dont le bon cœur ne peut être méconnu que par les factieux intéressés au bouleversement de la monarchie. Je disois hier à un de vos émigrés: Jusqu'à vos moyens me paroissent insuffisans pour opérer une contre-révolution. Laissez faire, me répond-il, les factieux nous en fourniront.

M. le comte de Merce se dispose à partir incessamment pour Paris. Bien loin de vous inquiéter, comme vos papiers ont l'audace de l'annoncer, son retour ne doit être pour vous qu'une nouvelle preuve des intentions pacifiques de son maître.

F R A N C E .

De Paris, le 11 décembre.

Le *café de Foi*, qui, pendant plusieurs jours consécutifs étoit devenu, sur-tout vers le soir, le théâtre des motions & des tumultes populaires, est actuellement plus tranquille. Quelques Suisses y furent arrêtés ces jours derniers, pour y avoir déclamé contre la constitution: quelques particuliers même, sous le voile d'attachement à la révolution, y débitèrent les maximes les plus frénétiques. Le sieur Jofferson, propriétaire du *café*, en réclamant auprès du département le maintien de sa liberté, de sa propriété, de sa sûreté, de l'exercice de son état, y a déposé en ces termes une de ces motions incendiaires: « Je répéterai, dit-il dans sa pétition, » *Jourdans comme celui d'Avignon, pour mettre Paris à la raison* ». Aussi cette atrocité revolta tellement les honnêtes gens, que le particulier fut arrêté & conduit au comité de

la section.
» étoit un
» nation
membres
verbal du
cembre, 5
sulteroit,
sieur Soult
au café de
que c'étoit
les *Jacobins*
membre de
caution de

Un jour
chaque jour
de se déma
nouveau m
Narbonne;
rampant. L
lui promet
sage de la
voir que cet

Discours de

M E S

Le roi m'a
M. du Portail
place, & cette
refuser le min
trouvons, pou
montrer un tel
L'attachement
que j'existe, n
tement mon ar
font réunis, &
viens vous pro
à l'armée tout
sure ce sentim
leur rappelant
en cessant d'être
lrique d'une n
l'intérieur, que
de vous, messie
tendre un bien
l'établissement
rez cette époque
jour votre trion
je ne peux vou
êtes revêtus par
pour la constitu
liberté & pour
qui trouve plus d
senteurs.

S E C O N

Après la le
Camus s'est p
semblé sur de
fait lecture d'u
à l'assemblée
d'après de l'a
président a co
bonheurs de la
été accordée.
M. Rouffan

la section. On a dit, ajoute Jofferan, « que ce particulier » étoit un secrétaire du comité de surveillance de l'assemblée nationale, & qu'il avoit été réclamé, à ce titre, par trois membres de ce comité. En effet, d'après un extrait du procès-verbal du commissaire de police de la section, en date du 2 décembre, 5 heures du soir, qu'on nous a communiqué, il résulteroit, s'il est authentique, qu'il a été témoin contre le sieur Souler, secrétaire du comité de surveillance, d'avoir fait au café de foi l'éloge du sieur Jourdan, coupe-tête; d'avoir dit que c'étoit un excellent patriote, qui seroit soutenu par tous les Jacobins; & que, réclamé par M. Bafire & un autre membre du comité de surveillance, il a été relâché sur la caution de M. Yon, président de la section.

Un journaliste qui, sous le titre de *modérateur*, prêchait chaque jour les maximes les plus anti-révolutionnaires, vient de se démasquer tout-à-fait, en parlant de l'apparition du nouveau ministre de la guerre à l'assemblée nationale. M. de Narbonne, dit-il, n'auroit dû être que respectueux; il a été rampant. L'assemblée a vivement applaudi à son discours, qui lui promet un courtisan de plus, & qui donne à la partie sage de la nation un démagogue de plus à mépriser. On va voir que cette satire est aussi injuste qu'indécente.

Discours de M. de Narbonne, ministre de la guerre, à l'assemblée nationale.

M E S S I E U R S ,

Le roi m'a confié le ministère de la guerre, vacant par la démission de M. du Portail. J'ai cru voir du dévouement dans l'acceptation de cette place, & cette pensée ne m'a plus permis d'hésiter. J'ai cru d'ailleurs que refuser le ministère de la guerre dans les circonstances où nous nous trouvons, pouvoit paroître ne pas se fier aux forces de la France; & montrer un tel doute en présence de l'Europe, ne m'a pas paru possible. L'attachement que je dois & que j'ai voué personnellement au roi depuis que j'existe, n'a pu, dans d'autres tems, m'empêcher de témoigner hautement mon amour pour la révolution. Maintenant que ces sentimens sont réunis, & qu'il n'est plus permis à un François de les séparer, je viens vous promettre, messieurs de consacrer tous mes efforts à rendre à l'armée tout l'éclat que lui assure sa force & son courage, que lui assure ce sentiment d'honneur, caractère distinctif des François, & qui ne leur rappelant plus des idées féodales, doit devenir l'impulsion de tous, en cessant d'être le privilège de quelques-uns. Mais la considération politique d'une nation dépend encore plus de l'exécution de ses loix dans l'intérieur, que de la force publique armée sur ses frontières. C'est donc de vous, messieurs, que la France espère, que la France a le droit d'attendre un bien que l'assemblée constituante n'a pas en le tems d'opérer, l'établissement de l'ordre & le maintien de la justice. C'est vous qui hâterez cette époque, si redoutable pour nos ennemis; car ils datent de ce jour votre triomphe & la perte de leurs espérances. Pour moi, messieurs, je ne peux vous offrir qu'un profond respect pour le pouvoir dont vous êtes revêtus par le peuple que vous représentez, un ferme attachement pour la constitution que vous avez jurée, un amour courageux pour la liberté & pour l'égalité, sceau de la constitution française, pour l'égalité qui trouve plus d'adversaires, mais ne doit pas avoir de moins ardens défenseurs.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cepède.)

Séance du samedi 10 décembre.

Après la lecture d'une foule d'adresses & de pétitions, M. Camus s'est présenté à la barre, & a fixé l'attention de l'assemblée sur des objets relatifs aux archives nationales. On a fait lecture d'une lettre de M. ... curé d'Oféron, qui demande à l'assemblée la permission de se marier. M. Roustan, un des députés de l'assemblée coloniale, a été admis à la barre. M. le président a consulté l'assemblée pour savoir s'il auroit les honneurs de la séance, & les honneurs de la séance lui ont été accordés.

M. Roustan, pour justifier sa demande auprès des Etats-

Unis, a fait lecture de plusieurs des pièces officielles dont il étoit chargé. Il devoit remettre au président du congrès un arrêté, par lequel l'assemblée générale reconnoissoit que Saint-Domingue étant portion de l'empire français, à l'assemblée nationale seule appartenoit le droit de statuer irrévocablement sur les rapports politiques & commerciaux de la colonie. M. Roustan a remis encore à M. de Ternan le procès-verbal de l'assemblée générale, qui demandoit des secours aux Etats-Unis pour la partie française de Saint-Domingue. Il a ajouté qu'il s'étoit d'abord adressé au consul de France; & il a soutenu, que même, dans l'hypothèse où l'assemblée coloniale auroit su qu'il y avoit un ministre de France aux Etats-Unis, il n'auroit rien eu à ajouter à ses démarches pour les rendre légales. Le pétitionnaire avoit prononcé le nom de M. Briffot, & il se disposoit à l'accompagner d'épithètes peu honorables, lorsque des murmures se sont élevés dans une partie de l'assemblée; ce qui a donné lieu à M. Briffot de se faire applaudir, en demandant que la parole fût continuée à l'orateur qui parloit à la barre. On a demandé que l'orateur fût rappelé au respect de l'assemblée. Le nom seul de M. Briffot est-il donc un jure pour l'assemblée, disoit M. de Rembourg. Après quelques légers débats, M. le président a rappelé le pétitionnaire à la modération & au respect.

Le pétitionnaire a repris la parole, & il a fait une satire très-vive d'un journal, signe, Condorcet, qui avoit, dit-il, hafardé des observations peu constitutionnelles sur les colonies. Il a fini par dire à l'assemblée qu'il étoit prêt à se rendre dans les prisons d'Orléans, si ses accusateurs vouloient s'y rendre de leurs côtés. Le discours de M. Roustan a été renvoyé au comité colonial.

M. Tarbé, rapporteur du comité colonial, a paru alors à la tribune pour faire le rapport si long-tems attendu sur les causes des troubles excités dans les colonies. Il a fait un tableau rapide des événemens qui ont préparé depuis long-tems les malheurs qui viennent de désoler Saint-Domingue; il a distingué quatre époques principales; la première époque s'étend jusqu'au moment de la formation de l'assemblée de Saint-Marc. Cette époque n'offre qu'une lutte entre le despotisme & le génie de la révolution. La seconde époque embrasse le tems qui s'est écoulé pendant l'existence de l'assemblée générale de Saint-Marc. Le rapporteur a retracé les délibérations & les entreprises illégales de cette assemblée; les jours qui se sont écoulés depuis la dissolution de cette assemblée, forment la troisième époque: elle a été remarquable par la conjuration & le supplice d'Osé, & par l'assassinat de MM. Mauduit, tué par ses propres soldats, & par la fermentation occasionnée par le décret.

Arrivés à la quatrième époque, qui en fera une dans l'histoire des calamités publiques de l'empire français, M. Tarbé a suivi la révolte des noirs dans ses développemens & dans ses progrès, & a retracé la conduite de l'assemblée générale, depuis sa convocation à Léogane. Dès les premiers instans, cette assemblée s'empresse de reconnoître l'assemblée nationale de France, & sa dépendance de la métropole: elle arrêta ensuite qu'elle iroit tenir ses séances au Cap. Lorsque les membres se rendoient dans cette dernière ville, les symptômes de la révolte commencèrent à se manifester. Bientôt elle éclata avec une impétuosité que rien ne put contenir. Quatre membres de l'assemblée furent égorgés, & tous furent témoins de l'incendie qui ravageoit leurs propriétés.

L'assemblée générale veilla dès-lors à la sûreté de la colonie avec le gouverneur. Il fut arrêté, le 28 août, que les membres & le président de l'assemblée porteroient un crêpe noir & un crêpe rouge, symbole du deuil de la colonie, & du carnage des habitans. L'assemblée s'occupa aussi des moyens d'améliorer le sort des hommes de couleur libres. Les autres faits cités

dans le rapport sont les mêmes que nous avons déjà fait connoître d'après les lettres de M. Blanchelande, & les autres nouvelles officielles. Le rapporteur a confirmé le récit qu'on avoit fait de la trahison des Espagnols.

M. Tarbé dit en finissant qu'il restoit un rapport à faire sur les mesures à prendre, & il a demandé que la lecture en fût ajournée à mercredi, afin de donner au comité colonial le tems de préparer son travail, ce qui a été décrété.

Le nouveau ministre de la guerre est arrivé dans la salle. Il a représenté à l'assemblée que, depuis son entrée au département de la guerre, il avoit porté son attention sur les forces militaires de la France, afin de mettre le roi en état d'agir avec énergie & avec dignité contre les ennemis de son peuple. Il a parlé ensuite des devoirs que lui imposoit son nouveau ministère : j'adopte avec plaisir, a-t-il dit, la définition qu'a donnée un orateur de la responsabilité, quand il a dit : *La responsabilité est la mort* : mais donnez-vous des moyens de faire marcher la constitution. Augmentez, s'il se peut nos dangers ; mais diminuez nos entraves.

Nos intérêts & nos ennemis sont communs ; vous ferez cesser cette défiance sans objet qui nous poursuit ; vous nous condamnerez si nous l'avons mérité ; mais vous ne nous refuserez pas les moyens de faire exécuter cette constitution, dont l'exécution nous est confiée.

Le ministre a été étonné de ne savoir que par les journaux que l'assemblée l'avoit chargé de donner des éclaircissements sur les événemens arrivés à Besançon ; & il a demandé qu'il y eût désormais des rapports plus intimes & plus directs entre l'assemblée nationale & le ministre : il n'a encore aucune nouvelle de l'affaire arrivée à Besançon ; mais il s'est donné pour garant du patriotisme de la garde nationale de cette ville, dont il a été colonel.

Le discours de M. Narbonne a été très-applaudi, & l'assemblée en a ordonné l'insertion au procès-verbal, malgré l'opposition de M. Vergniaux, qui pensoit qu'insérer dans le procès-verbal l'opinion patriotique d'un ministre, c'étoit regarder ce langage comme très-extraordinaire.

Un citoyen de Paris a adressé à l'assemblée une lettre qu'il avoit juré de remettre à la poste, & qu'il tenoit d'un prisonnier de l'Abbaye, M. Poupard de Beaubourg. Cette lettre avoit été cachetée. L'assemblée a vu avec indignation cette violation du secret des lettres, & elle a décrété que la lettre sans être lue, seroit supprimée & brûlée.

Une lettre de M. Cahier de Gerville a annoncé à l'assemblée que M. de Malvoisin a été arrêté à Joinville, & qu'il va être transféré à Orléans.

* * Les créanciers de M. Louis-Philippe-Joseph, prince françois, sont avertis,

1°. Que les exemplaires de l'état nominatif des diverses classes de créanciers, se distribuent chez M. Lemaire, homme de loi, cour des Fontaines, près le Palais Royal, & qu'il en sera remis à ceux qui se présenteront avec des titres ou procurations des créanciers.

2°. Que les états par dates & sommes sont déposés chez M. Brichars, notaire, rue Saint-André-des-Arcs, n° 44 ; M. Robin, notaire, rue Vivienne, & chez ledit sieur Lemaire.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n° 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés les souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

& qu'ils seront communiqués aux mêmes conditions que dessus, à toute requisition.

3°. Que la seconde assemblée générale des créanciers aura lieu jeudi prochain, dix heures précises du matin, au Palais-Royal, dans la salle où s'est tenue la précédente assemblée, rue de Valois, premier escalier à gauche, en entrant par la rue Saint-Honoré.

Paiement des six premiers mois 1791. Lettre P.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	39 $\frac{3}{4}$.	Cadix.....	20. 17.
Hambourg.....	263.	Gênes.....	130.
Londres.....	20 $\frac{3}{4}$.	Livourne.....	140.
Madrid.....	20. 18.	Lyon. Pay. des Saints... pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 10 décembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2330. 27 $\frac{1}{2}$. 25.
Portion de 1600 liv.....	96.
Idem, de 100 liv.....	96.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	$\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ b. $\frac{3}{4}$ p.
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	16 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$. 16. b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	12 $\frac{3}{4}$. $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ b.
Idem, sans bulletin.....	22. b.
Idem, sorti en viager.....	98. 97 $\frac{1}{2}$.
Reconnaissance de bulletins.....	102.
Aff. nouv. des Indes... 1433. 34. 32. 38. 30. 28. 29. 27. 28.	
Caisse d'Escompte.....	4060. 55 50. 55. 54. 53. 55.
Demi-Caisse.....	2028. 27. 26. 25.
Quittance des Eaux de Paris.....	555. 45.
Empr. de 30 millions, d'août 1789.....	1. $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 1. b.
Assur. contre les Inc.....	684. 83. 84. 85. 84.
Idem. à vic.....	766. 67. 68. 67. 66. 65.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	94.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	87 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. 87. 87 $\frac{3}{4}$.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	84 $\frac{3}{4}$. $\frac{3}{4}$.

S P E C T A C L E S.

Académie Royale de Musique. Auj. Œdipe; suiv. du Ballet de Bacchus & Ariane.

Théâtre de la Nation. Aujourd. Philinte, suiv. des Bourgeoises de qualité.

Théâtre Italien. Aujourd. les Evénemens imprévus, & Camille ou le Souterrain.

Théâtre de la rue Feydeau. Aujourd. les deux Nicodèmes, le Divorce, & la Menteuse par point d'honneur.

Théâtre de Mlle. Monanfer. Auj. Aix de Beaucaire, suivi du Désespoir de Jocrisse.

Théâtre de Molière, rue Saint-Martin. Auj. la 5^e. représentation du Suisse de Châteauvieux, suivi du Père Gerard & le Sculpteur, ou la Femme comme il y en a peu.